



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 13 OCTOBRE 1828.

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE NOMMÉE PAR
M. DE SAINT-CRICQ.

Nos lecteurs se souviendront peut-être qu'il y a peu de jours, nous leur avons présenté quelques réflexions sur les commissions d'enquête. Nous examinâmes la question de savoir comment devaient être composées ces commissions pour arriver au but qu'on se propose. Nous disions qu'en France, où le gouvernement représentatif ne date que d'hier, où les préjugés de localité ont des organes spéciaux, les membres des deux chambres, quelle que soit la loyauté de leur caractère individuel, n'étaient peut-être pas les hommes les plus capables d'obtenir la solution du problème qu'offre notre position agricole, industrielle et commerciale. Nous terminions en conseillant aux ministres de ne pas perdre le temps à faire à nos pairs et à nos députés des agaceries au moins inutiles.

Nos avis sont venus trop tard ; car déjà le *Moniteur* avait annoncé aux Parisiens qu'une commission était nommée pour sonder la plaie de nos diverses industries. Les membres de cette commission, dont la plupart ont des noms chers à la France, semblent pourtant choisis pour justifier nos prévisions sur l'infutilité d'une pareille mesure. Il n'en est pas un seul, nous en sommes convaincus, pas même M. de Fitz-James, que ses inspirations généreuses ont souvent placé au-dessus de son entourage, qui ne soit animé des meilleures intentions ; mais aussi, il n'en est pas un seul qui, libre de tout engagement particulier, puisse être considéré comme étant au niveau de la mission qui lui est déléguée.

La profession de foi de M. de St-Cricq sur les dangers, n'est pas ce que nous connaissons de plus pur selon les principes de l'économie politique. Chacun sait pourtant que S. Exc. est assez familière avec ce système. D'où vient donc l'hésitation qu'on remarque dans son rapport ? Serait-ce que depuis son adjonction au gouvernement, M. le ministre du commerce aurait reconnu que l'application la plus entière, la plus rigoureuse des lois relatives à la production de la richesse ne suffit pas pour assurer le bonheur de la société, si le mode de distribution n'est pas établi sur une échelle aussi large ? Or, il sait bien que l'ouverture de débouchés extérieurs n'offrirait qu'un faible palliatif, car la consommation d'un pays comme la France sera toujours le marché le plus vaste et le plus avantageux pour son industrie. Dans cet état de choses, pour n'être pas accusé plus tard de l'inefficacité de tels ou tels réglemens, M. de St-Cricq rejette le fardeau sur une commission d'enquête. C'est se préparer les moyens de dire : « Que demandez-vous ? Les commissions d'enquête ont produit des merveilles chez nos voisins, vos députés ont réclamé leur introduction chez nous, j'ai fait droit à leurs vœux, j'ai adopté les mesures qui m'ont été proposées par cette voie. Leur effet ne répond pas à vos espérances ; j'en suis fâché, mais ce n'est pas ma faute. » Répondons d'avance que le ministre sera au moins coupable d'avoir composé une commission qui ne possédait point toutes les lumières requises. Mais un autre tort plus grave pèsera encore sur lui. Placé au sommet des affaires, et pouvant les juger dans leur ensemble, il a vu que le mal contre lequel s'élève des plaintes si générales ne vient pas uniquement des lois réglementaires de l'industrie, mais des lois qui régissent la société ; il a vu que le travail des ateliers, alimenté par d'immenses capi-

taux, enfante des produits dont ne peuvent jouir ni les habitants des campagnes privés de l'instruction et des ressources nécessaires pour tirer du sol tout ce qui les mettrait à même de consommer de nombreux échanges, ni les travailleurs maintenus dans une rigoureuse dépendance par les entrepreneurs d'industrie ; il a vu tout ce qu'il y a d'absurde dans les argumens de ceux qui proscrirent les machines destinées à faciliter la production, et tout ce qu'il y a de cruel dans les oracles de ceux qui disent : *Laissez faire* ; il a vu en un mot les vices de notre état social, et ministre du roi qui lui a livré les destinées de son peuple, il n'a pas cherché à remplir sa tâche, il n'a pas cherché à nous tirer de l'ornière où nous végétons. D'autant plus reprochable qu'il ne pourra pas se retrancher derrière son ignorance du véritable état des choses, il verra peser alors sur lui une terrible responsabilité, et il regrettera, quand il n'en sera plus temps, d'avoir laissé échapper l'occasion de justifier la confiance du prince en contribuant à asseoir sur une base solide les destinées de la France et de l'humanité tout entière.

Des motifs particuliers nous ayant empêchés d'assister au concert que Mad. Julia Robert a donné dans la salle de la Bourse, nous avons vivement désiré d'être bientôt dédommés de la privation que nous étions obligés de nous imposer. Persuadés qu'un grand nombre d'amateurs se sont trouvés dans le même cas, nous sommes sûrs de leur faire plaisir en leur annonçant que Mad. Robert donnera, demain mardi, un troisième et dernier concert, qui aura lieu au Grand-Théâtre. On y entendra : 1° une grande scène de la *Sémiramide*, chantée par Mad. Robert ; 2° la *Butelière*, nocturne à deux voix, avec accompagnement de hautbois et violoncelle, chantée par M. Moreau-Sainti et Mad. Robert. En outre, cette dame chantera seule une scène de *l'Italiana in Algeri*, un morceau d'*Erliska*, la romance de *l'Aveugle et son Chien* (redemandée), un chant Andaloux et *l'Invocation à la Nuit*, en s'accompagnant de la harpe (également redemandée). Les solos d'instrument seront remplis par MM. Beaumann, Donjon et Gilbert.

Ceux de nos diétantins qui ont pu apprécier l'extrême facilité avec laquelle Mad. Robert passe des morceaux de la facture la plus large et la plus sévère aux airs les plus légers et les plus gracieux, s'empresseront de jouir encore une fois du talent distingué que Milan enlève à la France. Quant aux personnes qui n'ont point encore entendu Mad. Robert, elles ne laisseront certainement pas échapper la dernière occasion qui leur est offerte de connaître l'une des plus belles voix qui existent, et que guide encore la méthode la plus parfaite et le goût le plus irréprochable.

Nous avons eu l'occasion de voir manœuvrer dans le chantier que MM. Séguin frères ont établi à Perrache, la machine loco-motrice qu'ils destinent à remorquer les chars sur le chemin de fer qu'ils établissent en ce moment entre notre ville et St-Etienne. Cette machine, construite en Angleterre, fonctionne avec une régularité qui peut la faire considérer comme une des plus heureuses applications des principes découverts par le génie de Watt. L'on peut maintenant regarder comme résolu le problème du halage par la vapeur sur les routes à ornières, problème présenté encore récemment comme

fort douteux par le célèbre ingénieur Girard. Cet heureux résultat doit vivement stimuler le zèle de nos mécaniciens ; il serait digne de leurs lumières de chercher à appliquer ce moteur aux voitures ordinaires, et de donner ainsi à notre industrie la plus rapide et la plus favorable impulsion qu'elle puisse jamais recevoir.

— Des maraudeurs prévenus de s'être introduits avec violence dans la vigne appartenant à M. Mermet, médecin, près des Tapis de la Croix-Rousse, ont été traduits samedi dernier devant la police correctionnelle, qui les a condamnés à dix jours de prison.

— MM. le marquis de Semonville, grand référendaire de la chambre des pairs, le marquis de Calissanne, administrateur des domaines de la couronne, venant de Marseille, et Pardessus, membre de la chambre des députés, sont arrivés à Lyon.

— Madame la duchesse d'Albiféra et sa fille ont passé dernièrement à Lyon.

— Une commande de 1800 aunes d'étoffes, vient d'être faite, par la maison du roi, à un négociant de cette ville.

— Le N° 255 bis du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale, contresignée Martignac, en date du 27 août dernier, contenant la disposition suivante :

« Il est accordé au sieur Pierre-Louis de Meulan, ancien préfet du département des Vosges, né le 30 janvier 1767, à Paris, département de la Seine, en récompense de ses services et à raison d'un traitement moyen de dix-sept mille six cent quatre-vingt-sept francs cinquante centimes, pendant les quatre dernières années d'activité, une pension annuelle et viagère de cinq mille trois cent dix-huit francs, laquelle sera inscrite au trésor royal, et dont il jouira à partir du 5 mars 1828, époque de la cessation de ses fonctions. »

M. de Meulan a été secrétaire-général de la préfecture du département du Rhône, sous l'administration de M. de Chabrol.

— M. Garneray, peintre de marine, dont la santé donnait de vives inquiétudes aux amis des arts, est en pleine convalescence. Il est arrivé aujourd'hui à Lyon se rendant à Paris, où il achèvera le tableau du combat de Navarin.

— Un voyageur parti dernièrement de Lyon pour Limoges par la voiture de M. L. Gaillard et Comp., nous écrit que cette voiture a versé un peu avant d'arriver à sa destination. Il attribue cet accident à la surcharge qui se trouvait sur l'impériale, surcharge tellement démesurée qu'elle a excité les réclamations de tous les relayeurs et celles des voyageurs justement effrayés du danger auquel ils étaient exposés sur une route hérissée de montagnes. Le conducteur s'était refusé à toutes les instances pour la faire décharger, en disant que ses instructions le lui défendaient. Plusieurs voyageurs ont reçu dans la chute de fortes contusions. L'un d'eux a même été blessé à la jambe assez sérieusement.

Une plainte a été portée devant le procureur du roi à Limoges.

— On lit dans le journal de Rouen que M. Dupont, instituteur, vient de terminer une expérience d'enseignement de lecture par une méthode nouvelle qui a complètement réussi. Trois élèves, ne connaissant pas une seule lettre, ont, au bout de trente-deux heures de leçons, lu avec précision, et assez vite pour être compris et se comprendre eux-mêmes. M. Dupont a demandé un brevet d'in-

vention pour sa méthode de lecture, qu'il appelle *Citologie*.

— On vend à Londres le portrait d'un industriel qui vient de s'attirer l'attention générale de nos voisins d'outre-mer par la bizarrerie d'un pari considérable qu'il a gagné. Il avait gagé qu'il ferait tuer, à six heures du soir, plusieurs moutons, et que le lendemain, à la même heure, il paraîtrait à l'Opéra, vêtu avec un habit fait avec la laine de ces moutons; tondre, laver et teindre la laine, tisser le drap, confectionner l'habit, tout cela dans l'intervalle de vingt-quatre heures, et il parut au balcon de l'Opéra dix minutes avant l'heure convenue et aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. le préfet vient d'adresser la circulaire suivante aux maires du département du Rhône:

Lyon, le 10 octobre 1828.

Monsieur le maire, j'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires de la liste générale du jury révisée conformément aux dispositions de la loi du 2 juillet dernier. L'un de ces exemplaires est en placard; vous aurez soin de le faire afficher dans votre commune, le 15 de ce mois, avant midi. L'autre exemplaire qui est en cahier, restera déposé au secrétariat de la mairie, pour être communiqué à tous ceux qui le requerraient sans déplacement.

Je ferai paraître successivement, à quinze jours d'intervalle, quatre tableaux de rectification dans la même forme que la liste; vous en recevrez également deux exemplaires de chacun, l'un pour être affiché, l'autre pour être annexé à la liste déposée à la mairie. Les trois premiers tableaux seront publiés les 31 octobre, 15 et 30 novembre. Le quatrième tableau portant clôture de la liste générale du jury, sera publié le 20 décembre avec la liste du collège départemental, dont vous recevrez aussi deux exemplaires dans le même format.

Je vous prie de veiller à ce que la publication de la liste générale en deux parties que vous recevez aujourd'hui, des tableaux de rectification et de la liste du collège départemental que vous recevrez postérieurement, soit faite avec la plus grande exactitude aux époques indiquées. Les placards devront être maintenus jusqu'à la clôture définitive, et les listes en cahiers seront conservées soigneusement au secrétariat de la mairie.

J'ai peu d'instructions à vous donner, M. le maire, sur la suite des opérations relatives à la révision de la liste dont il s'agit. La loi du 2 juillet dernier, en consacrant la permanence des listes formées en exécution de la loi du 2 mai 1827, a voulu que la révision annuelle soit faite par l'administration seule, sans le concours des ayants droits, sauf rectification, d'après les réclamations de ceux-ci. Cette première opération se trouve terminée. Il s'agissait d'inscrire sur les listes tous ceux qui ont droit d'y figurer, et d'en éliminer ceux qui ont perdu la capacité légale; tous mes efforts ont été dirigés vers ce double but. Je dois dire à cette occasion que les réunions cantonales m'ont offert une coopération très-utile, bien que quelques-unes n'aient donné que des renseignements incomplets, ce que j'attribue non au manque de zèle de MM. les maires, mais au défaut d'expérience, s'agissant d'un premier travail de cette nature.

Il reste maintenant à juger les réclamations qui pourront survenir, à dater du 15 octobre jusqu'au 30 novembre, suivant le titre 2 de la loi du 2 juillet. Cette disposition législative contribuera sans doute à la rectification de toute erreur commise à l'égard des électeurs déjà inscrits, de même qu'à l'inscription des nouveaux électeurs dont la découverte aurait échappé à l'administration.

Toutefois, l'administration de son côté doit continuer activement ses recherches et contribuer ainsi, autant qu'il dépend d'elle, à donner à la liste toute la perfection dont elle peut être susceptible. Je réclame donc le concours de vos connaissances locales jusqu'à la clôture définitive qui aura lieu le 16 décembre prochain. S'il survenait, dans la position des électeurs de votre commune, des changements de nature à motiver des rectifications ou radiations sur la liste, je compterais sur votre empressement à me les faire connaître. A l'égard des individus que vous supposeriez réunir les conditions requises pour être électeurs, s'ils n'avaient pas été inscrits, faute par eux d'avoir produit les

pièces nécessaires; ou si vous aviez omis de les indiquer à la réunion cantonale, vous les inviteriez à profiter du délai qui leur est accordé jusqu'au 30 novembre pour réclamer leur inscription en justifiant de leurs droits.

Enfin, monsieur le maire, je recevrai avec intérêt tous les avis, tous les renseignements que vous voudrez bien me donner par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets, concernant la rectification de la liste générale dont il s'agit.

Je vous prie de m'accuser la réception de la présente et des pièces qui l'accompagnent.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le conseiller d'état, préfet du Rhône,
Comte DE BROSSES.

MARSEILLE, 10 octobre 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Les commissaires de police ont reçu l'ordre de faire, dans leurs arrondissements respectifs, la recherche d'emplacements pour loger des chevaux ou mulets. Il paraîtrait que bientôt une nouvelle expédition pour la Morée aurait lieu. On désigne toujours 4 régimens d'infanterie, 1^{er}, 5^e, 6^e et 14^e; plus, le 14^e régiment de chasseurs à cheval et 300 à 400 chevaux du train d'artillerie, d'équipages de mulets de bât, etc.

Les corsaires algériens sont toujours en croisière en dedans et dehors du détroit contre les navires français et romains; ils font des prises qu'ils conduisent à Tanger.

Ceux de Tripoli ont capturé plusieurs napolitains, ceux de Colombie, Buénos-Ayres, du Mexique, etc., s'emparent fréquemment de navires espagnols. On s'étonne que la *Gazette universelle* n'ait pas encore présenté cette croisade des Barbaresques contre les peuples soumis au sceptre des Bourbons et du St-Père, comme étant suscitée par les révolutionnaires.

Les classes du collège royal commenceront le 14 du courant; les gérans et professeurs restent en place. On croit cependant qu'il y aura deux professeurs remplacés sur leur refus de souscrire la déclaration exigée; un d'eux est prêtre connu par ses opinions ultramontaines.

Notre petit séminaire devait, le 5 du courant, ouvrir son année scolaire. La rentrée est remise au 18, parce que l'on attend d'ici à cette époque des modifications importantes aux ordonnances du 16 juin, entr'autres celle de l'admission, en payant, d'un certain nombre d'externes et demi-pensionnaires.

Il n'y a aucune nouvelle particulière d'Alger ni de la Morée. (1)

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Dijon, le 6 octobre 1828.

Monsieur,

La reconnaissance publique est une vertu dont l'on ne peut assez désirer la propagation. Voudriez-vous me permettre de faire connaître la manière dont les habitants du canton de Pierre ont exprimé la leur à M. le général de Thiard, leur député? La session était à peine close qu'il fut arrêté spontanément qu'il lui serait offert un banquet, que l'absence de quelques propriétaires fit cependant différer. Le 5 de ce mois, les commissaires qui avaient été chargés de l'inviter, se rendirent auprès de lui et le conduisirent dans la salle du banquet. L'intervalle qu'il y avait à parcourir, était couvert de spectateurs. Tous voyaient avec joie le défenseur inébranlable de nos institutions politiques. Cinquante couverts étaient préparés, et l'on regrettait que l'exiguïté du local eût ainsi restreint le nombre des convives presque tous électeurs, et parmi lesquels on distinguait avec plaisir plusieurs maires et adjoints amis de nos institutions. A la leur des illuminations on distinguait cette inscription: *A notre député*; plus loin, et au-devant d'une autre maison, une autre inscription rappelait le séjour de

(1) Le silence de notre correspondant, ordinairement bien informé, sur la prise de Coron, annoncée par un journal de cette ville, nous autorise à regarder cette nouvelle comme prématurée.
(N. du R.)

M. Benjamin Constant chez son honorable ami (1). A la cordialité franche et respectueuse que l'on voyait régner, l'on eût dit une véritable réunion de famille; sur la fin du repas, l'on a porté les toasts suivans:

Par le président de l'assemblée: Au roi et à la Charte, devise de tous bons Français! Les cris de vive le roi! vive la Charte! se sont aussitôt fait entendre de toute part.

Par l'un des commissaires: A l'honorable député qui a bien voulu se rendre au milieu de nous, et qui nous devons, à tant de titres, le tribut de notre reconnaissance! Buons au mandataire fidèle qui fut toujours l'adversaire du privilège et le défenseur courageux des libertés nationales; qui, non moins zélé pour les intérêts privés de ses commettans, a multiplié pour eux les preuves de sa rare obligeance et de son infatigable activité.

A ce toast, de toutes les parties de la salle, les cris répétés de vive notre bon député! vive le roi! se sont fait entendre.

M. de Thiard se levant aussitôt, a dit:

« L'honneur que vous me faites en ce moment est d'autant plus flatteur, qu'il m'est permis de le considérer comme une preuve de votre satisfaction, seule récompense que j'ambitionne.

« Ma conduite au poste où vous m'avez envoyé, a été simple et naturelle; elle m'a été dictée par le mandat que vous m'avez donné; mes principes ont toujours été les vôtres, et la constance de vos suffrages me donne la certitude qu'il y a toujours entre nous unité de sentimens.

« Ce jour me donne une énergie nouvelle; fort de votre assentiment, je persisterai avec confiance dans le système d'une opposition raisonnée, aussi long-temps que nous n'obtiendrons pas l'exécution franche et loyale de la Charte.

« A la défense de vos intérêts généraux, je joindrai toujours celle de vos intérêts particuliers; et en vous priant d'agréer aujourd'hui, toute ma reconnaissance, j'ose vous assurer que je n'aurai jamais de plus grand plaisir que celui de vous être utile. »

Après cette vive improvisation qui a été accueillie avec le plus grand enthousiasme, un autre convive a dit: A la minorité de la chambre de 1824! 14 contre 400; sauvegarde de nos libertés, elle a bien mérité de la patrie!

Par un maire actuel: Au rétablissement des franchises municipales! Précieux héritage de nos pères, elles seules consolideront nos institutions en les faisant aimer.

Par un jeune médecin: A l'amélioration de l'instruction publique, base première du régime constitutionnel! Puissent de sages réformes mettre notre enseignement arriéré en harmonie avec les besoins de la société!

Par un autre convive: Aux manes de Camille Jordan, de Girardin, Manuel, Foy, etc.! Défenseurs zélés des libertés publiques, une mort, hélas! trop prompt nous prive de leur appui, les a ravi à notre admiration! Vivans dans nos cœurs, leur souvenir nous retracera toujours le modèle de l'homme de bien, de l'éloquent orateur, du citoyen vertueux ami de son pays.

Par un électeur: Aux braves de Navarin, à l'expédition de Morée! Gloire aux armées françaises, qui après avoir aidé puissamment l'émancipation de l'Amérique, sauront bien donner une patrie à la Grèce!

Enfin, un dernier toast a été porté à plusieurs officiers retraités qui s'étaient réunis à la fête donnée à leur général.

Tous les convives ont reconduit le député qu'ils entouraient de leur respect et de leur reconnaissance.

Recevez, etc.

SIMERCY,
avocat à la cour de Dijon.

PARIS, 11 OCTOBRE 1828.

Les nouvelles regnes aujourd'hui du théâtre de la guerre continuant à parler des grands succès obtenus par Hussein-Bey et par la garnison de Silistria. Ces nouvelles n'ont jus-

(1) Au mois de novembre dernier, M. Benjamin Constant était venu visiter son ami M. de Thiard, il lui fut donné une fête brillante, dont la censure ne permit pas aux journaux de rendre compte.

qu'à présent aucun caractère d'officialité, et nous semblent toujours mériter confirmation.

Ainsi, s'il faut en croire les lettres de Bucharest, les Turcs auraient pris l'offensive, le corps du général Roth aurait été presque entièrement détruit, le siège de Schoumla serait levé, et les Russes, en abandonnant 30 pièces d'artillerie, auraient opéré leur mouvement de retraite sur Bazardjick, poursuivis par Hussein, qui, à la tête de 70,000 hommes, se flattait de les détruire, d'aller tomber sur les derrières de l'armée de siège de Varna, de délivrer ensuite cette ville, et de terminer la campagne en forçant à une retraite générale toute l'armée ennemie.

Nous avons peine à croire à une entreprise pareille. Ce plan, d'une audace inconcevable, nous paraît de la plus folle témérité, et en opposition manifeste avec la prudence et le calme qui ont présidé jusqu'ici à toutes les opérations des généraux de Mahmoud. Si les Turcs se laissaient entraîner, loin de leurs remparts, à la poursuite d'un corps de troupes considérable qui se retire en bon ordre, et seulement faute de vivres; si le succès suivrait Hussein-Bey au point de lui faire espérer qu'il surprendra l'empereur Nicolas à Varna, alors cette présomption si ordinaire, après tout, à l'orgueil ottoman, pourrait fort bien changer l'aspect de toute la campagne, et rendre la victoire à cette brave armée russe, qu'en ce moment, toutefois, nos nouvelles s'accordent à représenter en proie au dénuement, aux maladies, et à un découragement presque complet.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

Bucharest, 22 septembre. Les nouvelles du théâtre de la guerre deviennent chaque jour plus sérieuses. Celles des environs de Schoumla vont jusqu'au 15, et celles de Silistria jusqu'au 19. Alors qu'Hussein-Bey avait remarqué que les Russes se préparaient à abandonner leurs positions devant Schoumla, il avait fait le 9, sur leurs retranchements, une attaque générale qui avait été repoussée avec bravoure; mais le lendemain, les Russes s'étaient mis en marche pour Jeni-Bazar, où ils devaient ne rester qu'un jour, et de là se retirer à Bazardjick. La disette de toute espèce avait considérablement augmenté la misère et les souffrances parmi les hommes et les chevaux. La route de Schoumla à Jeni-Bazar est jonchée de malades et de cadavres d'hommes et d'animaux que le besoin et le climat ont tués.

Après la retraite des Russes, Hussein-Bey quitta, avec 70,000 hommes les retranchements de Schoumla, pour harceler leur armée jusqu'àuprès de la route de Bazardjick, où il compte la détruire entièrement et délivrer ainsi Varna. Beaucoup de gens voient les choses sous un aspect si sombre qu'ils prétendent que, lors même que les Russes auraient pris Varna, ils n'auraient plus à combattre que pour assurer leur retraite sur le Danube. Lors de la sortie que les Turcs firent à Silistria le 15, les charges des Spahis jetèrent un tel effroi parmi les Russes, qu'ils ne purent se rallier que dans les environs d'Hirsowa. On parle d'un grand nombre de prisonniers et d'un butin immense enlevé par les Turcs.

On annonce ce soir qu'il est arrivé à Paris des lettres du 26 d'Odessa. On n'y doutait pas de la prise de Varna; mais on s'accordait à prétendre que l'empereur et son armée désiraient vivement la paix.

— On vient de recevoir la nouvelle de l'heureuse arrivée en Egypte des savants et artistes français qui vont étudier de nouveau les monuments de cette contrée. Partis de la Sicile le 7 août, ils ont débarqué à Alexandrie le 18. Dans la matinée du 24, M. Champollion le jeune, réuni à M. le commandant Cosmao-Dumanoir et aux jeunes artistes qui l'accompagnaient, a été présenté par M. le chevalier Drovetti, à S. A. le vice-roi d'Egypte, qui leur a fait l'accueil le plus flatteur. Les dernières lettres de M. Champollion le jeune, sont du 29 août. Nous en donnerons prochainement un extrait sommaire.

Les savants toscans, ayant à leur tête M. Rosellini, ont aussi été présentés au vice-roi le 25 août, par M. le consul général de Toscane, et ont reçu de S. A. les assurances de la plus honorable protection pour leurs recherches.

— Le *Messenger* annonce ce soir, sans doute d'après une dépêche télégraphique, que la division française a détruit quatre corsaires algériens le 1^{er} octobre. Voici l'article textuel du journal semi-officiel. On pourrait désirer un peu plus de clarté dans la rédaction.

« La division d'Alger a détruit le 1^{er} octobre à Torrette-Chica, à 4 lieues dans l'ouest d'Alger, quatre corsaires qui s'étaient réfugiés sous le fort de ce nom, lequel, armé de 15 canons de 24, a été très-endommagé. »

— M. Georges W. Mamby, capitaine dans la marine royale d'Angleterre, a publié une brochure dont il a fait remettre un certain nombre d'exemplaires au ministère de la marine, et qui a pour objet d'indiquer un nouveau moyen de secourir les naufragés.

L'essai du procédé dont il s'agit a été ordonné au port de Brest: il consiste à établir une communication prompte et facile entre le navire en danger et le rivage, au moyen d'un projectile à grappins fixé à l'extrémité d'un câble et lancé dans le grément ou dans toute autre partie du bâtiment par un mortier d'un calibre déterminé.

Le ministre de la marine a rendu compte au roi de l'empressement que le capitaine Mamby a mis à faire connaître ce moyen de sauvetage, et S. M. a bien voulu décerner à cet honorable étranger une médaille d'or, comme un témoignage

de satisfaction pour le service qu'il a rendu à l'humanité.

(*Moniteur.*)

— Tout ce qu'on sait de la nouvelle loi municipale, c'est que le projet se compose de 100 articles.

— M. le préfet de la Seine a trouvé dans la lithographie un nouveau moyen de faire connaître au public les listes du jury; c'est de les publier en livrets, au lieu de les afficher en placards. On ne peut que féliciter l'administration d'avoir adopté à Paris un moyen plus économique et plus commode d'exécuter l'une des obligations que la loi lui impose. Les listes, déposées soit au secrétariat des maires, soit à celui de la préfecture, n'en resteront pas moins à la disposition de quiconque voudra les consulter.

— Nicolas Kœchlin, chef de la maison Nicolas Kœchlin et frères, et vice-président de la chambre consultative des arts et manufactures à Mulhausen, vient d'être décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

— M. de Martignac vient de faire connaître, par une lettre très-flatteuse qu'il a adressée à M. Edouard Kœchlin, commandant les sapeurs-pompiers de Mulhausen, que S. M. avait été tellement satisfaite de la belle tenue de ce corps, qu'elle a chargé Son Exc. de faire confectionner un drapeau que le roi veut donner à cette belle et utile garde civique.

— M. le chevalier Durival, maire de la ville de Bar-le-Duc, vient d'offrir sa démission.

— Le baron de Rothschild, retournant à Paris, a traversé Bar-le-Duc le 30 septembre. Sa suite occupait six voitures de poste, attelées de quatre chevaux chacune. Celle où se trouvait M. Rothschild présente, pour panonceaux, plusieurs couronnes royales entrelacées, au milieu desquelles on lit: *Alliance avec les puissances.* (*Narrateur de la Mousse.*)

— La ville d'Orléans a maintenu son journal politique; la feuille qui paraissait dans cette ville ayant rempli les formalités imposées par la loi du 18 juillet dernier, a pris le titre de *Journal général du département du Loiret*. Son premier numéro annonce un débiteur de plus à la cause constitutionnelle.

— L'enquête prescrite par le gouvernement aux administrations départementales, à l'époque du dernier tirage au sort pour le recrutement, sur l'instruction élémentaire des jeunes gens appelés par la loi à ce tirage, a produit les résultats suivants pour l'arrondissement de Valenciennes:

Total des jeunes gens qui ont tiré au sort, 1056; sachant lire seulement, 17; sachant lire et écrire, 414; ne sachant ni lire ni écrire, 590; douteux, 35.

— Les journaux allemands arrivés ce matin ne contiennent aucune nouvelle récente du théâtre de la guerre.

— Un journal annonce ce matin qu'il doit être proposé aux chambres une augmentation des primes à l'exportation des tissus de coton, et que la prime serait, par cette mesure, égale au montant du prix de la main-d'œuvre. Une telle disposition dépasserait les limites de l'absurde, et il n'est pas besoin de dire que l'annonce en est tout à fait invraisemblable.

— M. Frayssinous, juge d'instruction, a été saisi aujourd'hui de la procédure déjà commencée par son collègue M. Desmottiers contre le sieur de Mallarme, prévenu d'avoir soustrait, dans les bureaux de l'administration des postes, des lettres contenant des valeurs commerciales. Le motif de ce changement est que déjà M. Frayssinous avait commencé à insinuer sur des plaintes relatives à des faits analogues qui ont fait l'objet de nombreuses réclamations devant la chambre des députés.

— M. le comte de Mallarme a été transféré du dépôt de la préfecture de police à la Force, où il est écroué sous un mandat de dépôt.

— Il paraît certain que M. de Vatisménik s'est proposé de remettre en place tous les professeurs injustement suspendus de leurs fonctions. (*Constitutionnel.*)

— Plusieurs journaux ont annoncé aujourd'hui que M. Rives, directeur du personnel au ministère de la justice, était nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Meynard; nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est erronée; M. Rives occupe toujours son poste au ministère de la justice; il vient même d'obtenir en cette qualité une prolongation de congé pour un mois.

— Le surhaussement de la valeur nominale de la monnaie à la Guadeloupe, commence à porter ses fruits. Nous apprenons qu'un négociant de notre place, à qui il était dû dans cette colonie un petit reliquat de compte de mille francs, et qui avait chargé un capitaine de les réclamer, vient de recevoir neuf cents francs pour solde. Cette manière de s'acquitter a été trouvée régulière à la Guadeloupe; nous pensons qu'elle n'aura pas également satisfait le créancier d'ici. Ce qui nous étonne, c'est qu'à la Guadeloupe on se soit arrêté en si beau chemin et qu'il n'y ait pas été tout de suite décidé que la pièce de cinq francs en vaudrait 10 ou 20; c'eût été bien autrement avantageux pour ceux qui ont beaucoup à payer et peu à recevoir, et c'était certes un système d'amortissement des plus prompts, malgré ce qu'en disent quelques esprits chagrins qui voudraient le faire passer pour une banqueroute organisée.

— Dans la séance du 6 octobre, le premier conseil de guerre permanent de la 16^e division militaire, séant à Lille; le nommé Lambert, fusilier au 32^e régiment d'infanterie de ligne, convaincu de voies de faits et d'insultes et menaces envers ses supérieurs, a été condamné à la peine de mort.

— Dernièrement un chimiste de Bruxelles se lavait les mains, après avoir épluché des noix, dans de l'eau imprégnée

de chlorure de chaux; ils'aperçut avec surprise que cette eau devenait d'un beau rouge; il réitéra l'expérience et se convainquit que l'eau de chlorure de chaux, unie à l'infusion de la pellicule jaunâtre qui enveloppe l'amande de la noix, se changeait en une belle teinture rouge. L'inventeur n'a point encore recherché si cette couleur pouvait être de quelque utilité dans les arts.

— On écrit de Dijon, 7 octobre.

« On est parvenu enfin, dans la nuit de Dimanche à lundi, à tuer au village de Marlien un loup qui depuis quatre jours faisait des ravages dans les communes des cantons de Gémis et de Gevrey. Manqué par un garde de bois particulier à Tart-le-Haut, qui en a reçu des blessures graves, il a été atteint d'un coup de fusil par le garde champêtre de Marlien; l'animal furieux se réfugia dans la grange du maire, où il fut assommé par ses domestiques. On a ce matin apporté sa tête à la préfecture. Ce loup, qui a une taille ordinaire, paraît avoir débouché des bois de Chambrey. Dans les prairies de Magny-sur-Till et de Neuilly, il a mordu trois jeunes gens qui veillaient pendant la nuit à la garde des chevaux; au moulin des Etangs, il a mordu aussi une jeune fille de treize ans et un enfant plus jeune; dans les champs, il a fait à plusieurs individus des blessures plus ou moins graves; un d'eux l'avait saisi par les oreilles, et a lutté quelque temps avec lui. Cinq des blessés ont été amenés à l'hôpital, où ils reçoivent les secours et les soins que commandent leur fâcheuse position.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 7 octobre.

On a assuré que les Dardanelles étaient effectivement bloquées avant qu'aucune communication ait été faite à ce sujet à notre gouvernement; nous avons à répondre que, d'après les dernières nouvelles, le blocus n'avait pas encore eu lieu, et qu'il ne peut avoir lieu avant quelque temps.

Quelle que puisse avoir été la conduite de la Russie, notre gouvernement, nous le répétons, saura comment donner la protection la plus efficace au commerce anglais et au caractère national. (*Courier.*)

— La reine de Portugal est arrivée à Londres hier soir et est descendue à l'hôtel Grillon au milieu des acclamations d'une foule immense. Quelques instants après, une députation des Portugais de toutes les classes en ce moment à Londres, composée de 150 personnes, et ayant à sa tête le marquis de Palmella, a présenté à S. M. une adresse à laquelle cette jeune souveraine a répondu en ces termes: « Fidèles Portugais, je vous remercie de l'expression de vos sentiments de loyauté et d'attachement à ma personne. Croyez-moi, je n'oublierai jamais les martyrs de la légitimité. »

Les cloches de la paroisse Saint-Martin ont sonné en volée en l'honneur de l'arrivée de S. M., qui a été, plusieurs fois dans la soirée, obligée de se présenter à l'une des fenêtres de l'appartement qu'elle habitait pour satisfaire les vœux du public.

TURQUIE.

Constantinople, 14 septembre (par Odessa.)

Les bulletins du séraskier Hussein-Bey surpassent l'attente des hommes les plus hardis. Son rapport du 7 annonçait qu'il se préparait à reprendre l'offensive, attendu que les Russes allaient, sous peu de jours, être obligés de se retirer. On compte leurs malades par milliers, et la plupart des cosaques étaient déjà sans chevaux. Varna se défend toujours, et l'on peut attendre du capitain-pacha qui y commande, la résistance la plus opiniâtre, car on se rappelle lui avoir entendu répondre froidement à un ministre franc qui voulait intercéder pour le pacha de Bahloul, accusé, comme on le sait, de n'avoir pas fait son devoir lors du siège de cette place: *Le sultan reconnaît ses services, mais son crime est d'avoir survécu à la chute de Bahloul.*

On reçoit du pachalik d'Erzeroum la nouvelle que tous les contingents des pachas voisins se réunissent pour arrêter le général Paskévitch. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Sir Edward Codrington est arrivé hier sur le *Warspite*, de 74, venant de Malte, d'où il est parti le 11 septembre. Les flottes combinées étaient à Navarin où elles attendaient l'arrivée du capitaine Campbell, de la frégate la *Blonde* avec les navires égyptiens, pour transporter en Egypte la seconde division de l'armée d'Ibrahim.

— On a reçu des journaux et des lettres de Gibraltar jusqu'au 19 septembre. La fièvre se repand, mais non pas d'une manière alarmante. Le 18, il y avait en tout 195 malades; il mourait environ six personnes par jour. Les médecins de la ville pensent que les progrès de la fièvre seront bientôt arrêtés, mais les anciens habitants ne sont pas de leur avis.

VARIÉTÉS.

TRIOMPHE DE L'AMOUR

SUR LE FANATISME ET LE MATÉRIALISME,

PAR L. M. L. (1).

Avec cette épigraphe :

Lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.

Nous pensons que le titre seul de cet ouvrage

(1) 3 vol. in-8°; à Lyon, chez les marchands de nouveautés.

suffira pour le recommander aux esprits spéculatifs et avides de nouveautés, que tout système séduit avec d'autant plus de facilité, qu'il s'éloigne davantage des idées reçues. On n'accusera certainement pas l'auteur de manquer d'imagination; mais peut-être quelques lecteurs seront-ils tentés de lui reprocher d'avoir donné pour des réalités les produits imaginaires d'un esprit essentiellement contemplatif. Son système, autant qu'il est possible de le saisir, nous paraît être un panthéisme modifié d'après certains passages de l'Écriture interprétés dans un sens allégorique: il voit tout en Dieu, comme l'indiquent les mots suivans: *Il n'y a que Dieu, tout est lui ou ses œuvres, et ses œuvres sont lui-même.* Tel est à peu près le système de Spinoza qui, à l'exemple de Démocrite et de quelques autres philosophes grecs, considérait la divinité comme une cause constituante de la nature et inhérente à toute substance; c'est-à-dire, en d'autres termes, que Dieu remplit l'univers par sa propre essence, et produit tous les phénomènes qu'on y observe par les seules modifications de son être. Des idées semblables, rendues dans un style qui ordinairement ne manque pas d'élévation, mais souvent trop apocalyptique, sont tellement éloignées de la direction actuelle des esprits, surtout en France, qu'il est à craindre qu'elles soient peu goûtées, faute d'être comprises.

Dans ce nouveau traité physico-métaphysique, l'auteur se propose de renverser tous les systèmes philosophiques et toutes les religions, ainsi que le prouve la citation suivante:

« Nous attaquerons à la fois et les sciences et les cultes humains, dont la base illusoire nous est indiquée par le peu d'harmonie qui existe entre eux et entre les hommes qui les professent. »

Quelles que soient ses idées métaphysiques, sa morale est inattaquable puisqu'il recommande la tolérance et l'amour de nos semblables, même l'amour de nos ennemis: « Nous n'admettrons d'autre culte que l'amour tel qu'il est enseigné par le modèle des chrétiens: aimez-vous les uns les autres, à cela je reconnaitrai que vous êtes mes disciples. » Après cette profession de foi, l'auteur ajoute: « Nous osons nous dire chrétiens en marchant en sens inverse! nous osons parler de charité en condamnant nos frères à un enfer éternel, parce qu'ils ne pensent point comme nous! et les nations qui se vantent de suivre la loi d'amour n'ont pas honte de leurs lois qui conduisent impitoyablement sur l'échafaud ceux pour lesquels leur morale leur commande de sacrifier leur vie! »

Enfin, il s'élève en ces termes contre la peine de mort: « O nations européennes! vous qui vous placez à la tête de la civilisation, pourquoi n'y marchez-vous pas d'un pas plus affermi? Pourquoi toi, orgueilleuse Albion, conserve-tu encore des lois qui feraient honte à des hordes sauvages? Pourquoi toi, fille des Gaules, si fière de ta bravoure et de ton aménité, souffre-tu une loi aussi barbare et aussi contraire à l'Évangile que celle qui tue celui qui a tué? etc..... »

« Que le meurtrier soit privé d'une liberté dont il a fait abus, qu'il soit séparé de ses frères puisqu'il les hait jusqu'à la mort; mais ne lui fermez pas la porte du repentir!... Que sa prison ne soit point un cachot, qu'il soit placé sous la sévérité de la loi qui condamna nos pères à répandre leur sueur pour féconder la terre, et que les fruits de cette sueur soient employés à nourrir les orphelins qu'il a privés d'un père, à soutenir la veuve qu'il a privée d'un époux. »

BULLETIN COMMERCIAL.

Lyon, 11 octobre.

Les affaires se maintiennent à peu près dans la même position. Les soies continuent de s'écouler facilement, mais sans grande variation dans les cours. La cherté des grèges dans nos provinces est restée jusqu'à présent à peu près sans influence sur notre marché dont le mouvement et les prix ne sont basés que sur la consommation.

Les organes blancs sont demandés en 28330 et 3932 de f.41 à f.42. Il est douteux, quel qu'en soit l'emploi, que ces prix s'élèvent encore, par la concurrence que font à cet article les blancs artificiels sans décreusement, qui se perfectionnent chaque jour, et ressortent à bien meilleur marché. Déjà même, indépendamment de soies ouvrées que le fabricant fait directement blanchir pour son emploi, on a fait subir la même opération à des grèges qui depuis ont été à l'ouvrage, et n'ont présenté à leur sortie du moulin aucune différence à l'œil le plus exercé. Cette nouvelle conquête de notre industrie est fort importante pour nos manufactures, qui en ressentiront de plus en plus les effets à mesure que la routine, cette rouille qui nous ronge, sera détruite par l'application des sciences aux procédés manufacturiers.

Les marchandises sans changement.

ANNONCES.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le dimanche vingt-six octobre, et jours suivans, sur les deux heures de relevée, en la chambre des notaires de l'arrondissement de St Etienne, située au lieu de la Badouillère, rue d'Annonay, maison Micalon,

Il sera procédé, pardevant M^e Saint-Cire, notaire à St-Etienne (Loire), à la vente aux enchères et adjudication publique

D'un très-bel emplacement situé à St-Etienne, sur la rue d'Annonay, susceptible d'être divisé en douze lots de différentes grandeurs. Ce terrain offre à la spéculation d'immenses avantages. Placé sur le bord de la grande route, et qui doit servir à établir la communication la plus directe et la plus courte entre le Languedoc et la Provence, d'une part, et de l'autre, les départemens du centre, du nord et de l'ouest, on peut y former de vastes entrepôts, ou y construire des auberges pour le roulage. Aucun établissement de ce genre n'existe encore dans cette partie de la ville. On peut également y placer des fabriques de tout genre.

La proximité de la rivière offre un avantage de plus.

St-Etienne est sans contredit la ville de France dont l'accroissement a été et est encore le plus rapide.

La valeur des terrains y devient chaque jour plus grande, et l'établissement de la nouvelle route, celui des deux chemins de fer dont un est déjà en pleine activité, ne peuvent manquer d'ajouter à la prospérité de cette cité, et d'en augmenter la population.

Le même notaire est également chargé de la vente de plusieurs autres emplacements et maisons situés dans le centre de la ville de St-Etienne, et enfin de diverses propriétés rurales et de terrains houillers.

(375)

Le samedi, dix-huit octobre mil huit cent vingt huit, il sera procédé en l'étude de M^e Bonnetont, notaire à Villefranche, à la vente aux enchères d'une belle propriété vignoble d'un seul tènement, située sur les communes de Gléze et Lacenas, à trois quarts d'heure de Villefranche, consistant en bâtiment de maître et logement de deux cultivateurs, prés, terres, vignes et bois, 4 cuves et 2 pressoirs, formant le travail de deux vignerons.

S'adresser, pour plus amples renseignements, et pour traiter avant le jour indiqué, à M. Monery jeune, négociant à Villefranche, l'un des propriétaires, ou audit M^e Bonnetont.

(278-3)

A VENDRE.

Une grande et belle maison de campagne, située près de Lyon.

Cette maison se compose 1^o de deux corps de bâtimens, susceptibles d'être loués séparément; 2^o de deux autres corps de bâtimens, servant à l'exploitation des fonds, tous attenans les uns aux autres et formant au milieu une vaste cour carrée, avec écuries, remises et granges au-dessus.

Les fonds de première qualité, et d'une étendue d'environ 70 bicherées lyonnaises, sont divisés en jardins, terres, vignes et bois de haute futaie.

Une très-belle vue, de beaux ombrages font l'ornement de cette propriété, qui est entièrement close de murs; on y arrive par une des plus belles routes qui avoisinent Lyon. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Coste, notaire, rue Neuve; et à M^e Casati, notaire, place des Carmes. (370-2)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal.

(336-5)



Un cheval noir, âgé de 5 ans, propre à la voiture et à la selle. S'adresser rue Pizai, n^o 30, au rez-de-chaussée.

(337-3)



Deux superbes chevaux: un de selle, âgé de six ans; et un noir anglais, race de Mecklenbourg, âgé de huit ans.

S'adresser à l'Hôtel du Parc.

(372)

AVIS.

MM. Bierley et C^e, de Suresne, près Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et fabricans, que les machines à vapeur à basse pression, de leur invention, économisent un tiers de combustible. Leur système peut s'adapter à toutes les machines à basse pression, ce qui augmentera leur force d'un tiers. Leurs machines soufflantes contiennent beaucoup moins que toutes les autres, et fondent un tiers de métal de plus. Leurs presses hydrauliques présentent aussi de grands avantages sur les autres

(319-5)

MM. Gaillard et Arcis, commissionnaires, rue Mulet, n^o 16, ont l'honneur de prévenir MM. les fabricans qu'ils ont un dépôt de coton filé depuis le n^o 65 jusqu'à 155, provenant d'une des meilleures filatures de France.

(371)

Une maison de fabrique désirerait un dessinateur pour le genre des schals de laine et bourre de soie. Indépendamment de son appointement, on lui donnerait un intérêt dans la maison qu'il serait chargé de représenter soit à Lyon lors des voyages à Paris du chef, soit à Paris, en faisant lui-même ces voyages, s'il peut disposer d'une somme de 15 à 20,000 fr.

S'adresser au bureau du journal.

(34)

COURS DE LANGUE ITALIENNE.

M. de Cardelli, romain, ouvrira, le 10 novembre, un cours de langue italienne d'après sa méthode de 60 leçons, si avantageusement connue dans cette ville et en plusieurs pensionnats. Ce cours n'aura lieu que trois fois par semaine. Le prix est fixé à soixante francs. Les personnes qui désirent suivre ledit cours sont priées de s'adresser grande rue des Capucins, n^o 10.

(170-6)

HOTEL DE FRANCE.

Rue du Garet, n^o 5, près le Grand-Théâtre, RIVIERE ET C^e, TABLE D'HOTE.

	Le repas.	Le mois.
A 10 heures: DÉJEUNER à 1 fr. 20 c.	30 fr.	
A 1 heure: Dîner à 1 fr. 50 c.	40	
A 2 heures: Dîner à 2 fr.	45	
A 4 heures: Dîner à 2 fr.	45	
De 7 à 10 heures: SOUPER à 75 c.	20	
On prend des pensionnaires à 60 fr. par mois pour deux repas.		
On sert à la carte et l'on porte en ville.		

(324-5)

SPECTACLES DU 14 OCTOBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

Concert donné par M^{me} JULIA ROBERT. — LE MARIAGE D'ARGENT, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

MICHEL ET CHRISTINE, vaudeville. — L'AMOUREUX DE ST TANTE, vaud. — LE SPECTRE DU CHATEAU, mélod. — LES DEUX ALPHONSES, vaud.

BOURSE DU 11.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 sept. 1848. 105 fr. 75 65 70 65 60 65 70
Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1848. 74 fr. 50
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1849. 1850 fr.
Rentes de Naples.
Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 79 fr. 20 15 20 25 20 79 fr. 25.
Id. français, de 50 ducats chan. fixe 425 43 59, jous. de janvier 1848.
Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25 fr. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franc. jous. de mai. 7 1/4 1/2.
Empr. royal d'Espagne, 1843. jous. de janv. 1848. 79 1/8.
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. jous. de janv. 56 3/8 49 5/8.
Met. d'Autriche 1000 fl. 126 fr. de rente. Ad. Rothschild.
Emp. d'Haïti rembours. par 25. éme. Jou. de janv. 1848. 66 7/8 50 66 1/8

